

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du jeudi 18 mars 2021

DELIBERATION

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mars à 16h00, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Jean BREBION, Président du S.I.R.R.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 11 mars 2021 et affichés au siège du S.I.R.R. le 11 mars 2021.

Délégués en exercice : 8 titulaires et 8 suppléants.

Présents :

Délégués titulaires : M. BRÉBION, M. DUCHAMP, M. DELABBAYE, M. GOURLAN, Mme DEMONT, M. PASQUES.

Délégués suppléants :

Absents excusés : M. SALIGNAT, Mme YOUSSEF.

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie PASQUES

08-2021 – COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-12 ;

Considérant que les résultats du Compte de gestion du budget pour l'exercice 2020 sont identiques à ceux du Compte administratif du SIRR,

Après avoir entendu la présentation du Compte de gestion du SIRR pour l'exercice 2020,

Le comité syndical,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Arrête le Compte de gestion du SIRR pour l'exercice 2020 comme suit :

L'exercice se solde par les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	2 352 301,94 €
Recettes	4 153 719,66 €
Résultat de l'exercice : EXCEDENT	1 801 417,72 €

RESULTAT de CLOTURE – Exercice 2020 1 801 417,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	9 609 318,12 €
Recettes	4 950 778,86 €
Résultat de l'exercice : NEGATIF	- 4 658 539,26 €
Excédent 2019 reporté	12 324 919,08 €

RESULTAT de CLOTURE – Exercice 2020 7 666 379,82 €

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

Fait à Rambouillet,
Le 18 mars 2021

Pour extrait conforme



Le Président,
Jean BRÉBION

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous préfecture le

22 MARS 2021

- notification ou publication le

22 MARS 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du jeudi 18 mars 2021

DELIBERATION

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mars à 16h00, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Jean BREBION, Président du S.I.R.R.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 11 mars 2021 et affichés au siège du S.I.R.R. le 11 mars 2021.

Délégués en exercice : 8 titulaires et 8 suppléants.

Présents :

Délégués titulaires : M. BRÉBION, M. DUCHAMP, M. DELABBAYE, M. GOURLAN, Mme DEMONT, M. PASQUES.

Délégués suppléants :

Absents excusés : M. SALIGNAT, Mme YOUSSEF.

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie PASQUES

09-2021 – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31 et L.5212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant les règles liés aux votes des documents budgétaires ;

Considérant que les écritures du Compte administratif du SIRR pour l'exercice 2020 sont conformes aux écritures du Compte de gestion du Trésorier Principal de Rambouillet, comptable du Syndicat,

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif du SIRR pour l'exercice 2020,

Le comité syndical,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Arrête le Compte Administratif du SIRR pour l'exercice 2020 comme suit :

L'exercice se solde par les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	2 352 301,94 €
Recettes.....	4 153 719,66 €
Résultat de l'exercice : EXCEDENT	1 801 417,72 €
RESULTAT de CLOTURE – Exercice 2020	1 801 417,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	9 609 318,12 €
Recettes.....	4 950 778,86 €
Résultat de l'exercice : NEGATIF	- 4 658 539,26 €
Excédent 2019 reporté.....	12 324 919,08 €
RESULTAT de CLOTURE – Exercice 2020	7 666 379,82 €

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

Fait à Rambouillet,
Le 18 mars 2021

Pour extrait conforme



Le Président,
Jean BRÉBION



Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous préfecture le **22 MARS 2021**
- notification ou publication le **22 MARS 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du jeudi 18 mars 2021

DELIBERATION

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mars à 16h00, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Jean BREBION, Président du S.I.R.R.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 11 mars 2021 et affichés au siège du S.I.R.R. le 11 mars 2021.

Délégués en exercice : 8 titulaires et 8 suppléants.

Présents :

Délégués titulaires : M. BRÉBION, M. DUCHAMP, M. DELABBAYE, M. GOURLAN, Mme DEMONT, M. PASQUES.

Délégués suppléants :

Absents excusés : M. SALIGNAT, Mme YOUSSEF.

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie PASQUES

**10-2021 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES –
EXERCICE 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et D2312-3,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 107 créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et les responsabilités financières des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021,

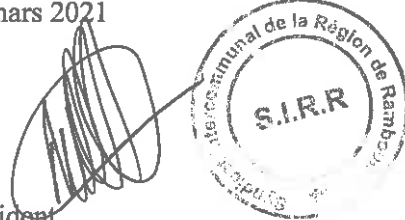
Le comité syndical,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Prend acte des orientations budgétaires de l'année 2021 ayant donné lieu à une présentation détaillée du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et à débat.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

Fait à Rambouillet,
Le 18 mars 2021



Le Président,
Jean BRÉBION

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous préfecture le **22 MARS 2021**

- notification ou publication le **22 MARS 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.